

**Municipales 2026 :
Les 15 propositions du commerce de gros pour renforcer
l'attractivité économique et durable des territoires locaux**

Paris, le 17 novembre 2025 – À l'approche des élections municipales de 2026, la Confédération des Grossistes de France (CGF) dévoile 15 propositions concrètes déclinées en six axes – Emploi, Ancrage territorial, Logistique urbaine, Foncier logistique, Fiscalité locale et Marchés publics – invitant les élus locaux à construire, ensemble, une politique territoriale alliant compétitivité économique, emploi et transition écologique.

Des entreprises indispensables à la vie quotidienne des communes et des Français

Impliquées dans chaque ville et village de France, les 160 000 entreprises du commerce de gros approvisionnent chaque jour plus d'un million de clients professionnels : écoles, hôpitaux, EHPAD, chantiers, pharmacies, artisans, commerces, restaurateurs, garagistes, etc. Avec 1 million d'emplois sur l'ensemble du territoire, les grossistes s'inscrivent comme de véritables acteurs de proximité et contribuent directement à la vitalité économique et sociale des territoires.

Favoriser l'emploi local pour des territoires plus solidaires et plus inclusifs

La force du commerce de gros réside dans la densité de son maillage territorial. Majoritairement ETI ou PME, les grossistes, présents partout en France, sont des partenaires privilégiés des communes pour construire des territoires plus solidaires et participent activement au développement de l'emploi local.

La CGF encourage les communes à mobiliser la commande publique comme levier d'emploi local, grâce à des critères dédiés dans les marchés publics. Mais aussi à soutenir la formation et la reconversion vers les métiers du commerce et de la logistique, qui proposent 65 000 recrutements en 2025.

La CGF appelle à associer les entreprises du commerce de gros dans les projets d'inclusion sociale à destination des personnes en difficulté, comme en situation de handicap. Elle appelle également à promouvoir la concertation public-privé, via la désignation d'un « référent entreprise » au sein des équipes municipales, pour mieux intégrer les enjeux économiques dans les projets d'aménagement ou de planification stratégique. Acteurs de terrain, les grossistes peuvent être pleinement associés à la valorisation des territoires, et à leur rayonnement comme à l'occasion des Journées du patrimoine en ouvrant au public les portes de leurs entreprises.

Favoriser une logistique urbaine plus durable, plus fluide et économiquement soutenable

La CGF appelle les communes à préserver la liberté d'organisation logistique des entreprises afin de garantir la continuité d'approvisionnement des collectivités. Une liberté indispensable qui doit également être associée à une harmonisation des règles de circulation entre communes voisines, réduisant la complexité des livraisons et les surcoûts associés.

Autre demande nécessaire, l'accompagnement d'une décarbonation progressive des véhicules. La CGF vient de présenter le plan de décarbonation du commerce de gros, mais a besoin de l'implication des élus locaux pour renforcer son efficacité. Exemple concret, les communes peuvent accorder aux véhicules utilitaires légers et aux poids lourds Crit'Air 2 de circuler au moins jusqu'en 2030.

Adapter le foncier logistique et la fiscalité aux réalités économiques locales

Pour maintenir la présence territoriale des entreprises du commerce de gros et assurer chaque jour, l'approvisionnement des établissements scolaires, de santé, des artisans, des commerces ... la CGF propose d'intégrer dans les documents d'urbanisme la création de zones dédiées aux activités logistiques ainsi que l'encouragement à la verticalisation des entrepôts.

De même, réhabiliter des friches industrielles permet l'implantation d'entrepôts ou de plateformes logistiques et d'éviter l'artificialisation de nouveaux sols. Des zones logistiques qui ne pourraient être optimales qu'à la condition de faciliter leurs accès, grâce à des infrastructures et des transports publics adéquats.

Les entreprises du commerce de gros attendent un allègement des coûts fonciers et des taxes locales, qui occupent un rôle décisif dans les décisions d'implantation.

Enfin, ces entreprises invitent à orienter les achats publics vers les grossistes de proximité hors appels d'offres et à intégrer des critères de proximité, d'impact social et environnemental dans les appels d'offres.

« A travers ces 15 propositions, nous souhaitons bâtir avec les élus une feuille de route pragmatique pour soutenir l'économie locale, accompagner la transition écologique et renforcer l'attractivité des territoires, le tout dans une approche partenariale au service des communes et de leurs concitoyens » déclare Stéphane Antiglio, président de la CGF.

Le manifeste complet avec les 15 propositions est disponible sur [ce lien](#).

À propos de la Confédération des Grossistes de France (CGF)

À travers l'union de 30 fédérations, la CGF, Confédération des grossistes de France, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du commerce de gros : le secteur représente 160 000 entreprises partout en France (dont 18 000 grands groupes, ETI et PME) qui emploient près d'un million de salariés et génèrent plus de 900 milliards d'euros de chiffre d'affaires. En 2025, le secteur recrute 65 000 personnes. Plus d'informations : <https://www.cgf-grossistes.fr/>